



PUBLIE LE 15 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115657-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

75 / ESPACE PUBLIC – DENOMINATION – ALLEE SUZANE LENGLEN - LA DIVINE

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

75 / ESPACE PUBLIC – DENOMINATION – ALLEE SUZANE LENGLEN - LA DIVINE

MESDAMES, MESSIEURS,

Une partie de la voirie publique permet de circuler entre la rue de Constantine et le parking de l'enseigne Conforama sise 122/128 avenue du Mont-RibouDET.

Cette portion de voirie est ouverte à la circulation des piétons et des véhicules et longe le jardin La Divine, créé en 2020-2021. Il n'y a pas de résident ni d'adresse postale sur cette voie. Néanmoins, cette voie ne possède pas d'odonyme.

L'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes doivent procéder par délibération à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Le choix d'un odonyme est donc nécessaire.

Le nom retenu est « allée Suzane Lenglen - La Divine » en référence au jardin et gymnase municipal mitoyens. Ce jardin avait été appelé ainsi suite à une votation dans le cadre de l'Atelier Urbain de Proximité à l'origine de cet aménagement : *La Divine, surnom attribué aux femmes qui ont marqué leur discipline notamment à la championne de tennis Suzanne Lenglen mais aussi à des artistes. Ce nom vient donc célébrer toutes les femmes illustres, chacune dans sa discipline.*

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter la dénomination « Allée Suzanne Lenglen - La Divine » pour la voie sise à l'entrée nord du jardin La Divine, rue de Constantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-30.

- Le plan de situation en annexe.

CONSIDERANT :

- L'absence de dénomination de la voie sise à l'entrée nord du jardin La Divine, rue de Constantine,

- La proposition de dénommer cette voie « Allée Suzanne Lenglen - La Divine »..

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- dénomme « Allée Suzanne Lenglen - La Divine » pour la voie sise à l'entrée nord du jardin La Divine, rue de Constantine.

Après prise de parole de M. DA SILVA, la délibération est mise au vote à 22 h 41.

M. le Maire indique que le groupe Rouen insoumise ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

